



FLASH CSE 26/06/2025



Techniciens,
Agents de Maîtrise, Cadres
Ensemble, Construisons Demain



Pour une DSI solidaire et innovante !

*« Conscients de l'importance de l'évolution
incontournable de la DSI, celle-ci ne peut toutefois se
faire qu'en priorisant l'intérêt des agents. »*

- [Trésorerie et Commission du CSE](#)
- [Information sur France Travail](#)
- [Information en vue d'une consultation sur la vidéoprotection du site d'Aix](#)
- [Information sur la politique immobilière](#)
- [Information sur la politique sûreté des sites](#)
- [Information sur l'avancement du plan de stabilisation du SI](#)

**26 juin
2025**

SOMMAIRE



DSI



Commission ASC - Activités de sites | Vote :

Site de La chapelle Saint Mesmin : Sortie spéléo

Site de Montreuil : Billetterie Amis du Louvre, Noël des enfants au Cirque ARLETTE CRUSS, Séjour 3j/2n à Londres du 27 au 29/10/2025

Site de Nantes : Abonnement à la Bouche d'Air et achats de jeux pour la ludothèque

Site de Pessac : Réabonnement Rugby saison 2025 2026 et activité Padel

Site de Schiltigheim : Réabonnement Foot RCSA Strasbourg saison 2025-2026

Trésorerie

Activités Nationales Lancement des linéaires

Passeport monuments avec le CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX à 23 € pour 4 entrées partout en France, utilisation illimitée dans le temps, avec accès coupe-fil gratuit pour les jeunes jusqu'à 25 ans <https://www.monuments-nationaux.fr/>.

Hiver 2026 :

Propositions 4 destinations Hiver à la Neige (La Plagne, Valmeinier, Pralognan-la-Vanoise et Font Romeu) et 6 destinations Hiver ailleurs en France (Bergheim, Dijon, Montignac, Six-Fours-les-Plages, Omaha Beach et Pornichet).

VOYAGES 2026 : Destinations retenues

Long courrier : OUZBEKISTAN sur la période printemps/toussaint

Moyen-courrier : Le Tour d'Ecosse

Balnéaires :

Agadir sur la période juillet-été
Cap vert à la toussaint

Information sur France Travail (Samir Amellal)

26 juin
2025



DSI

DECLARATION COMMUNE DES ELUS
DU CSE DE LA DSI ET DES OS
représentatives CFDT, CFE-CGC, CGT
et FO DU 26 JUIIN 2025

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À LA DÉCLARATION](#)

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants et de l'article 15 de la Loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information sur la rémunération des dirigeants.

Parcours de M. Samir Amellal en quelques mots

Samir Amellal est passé d'ingénieur data à la tête de départements stratégiques dans des groupes de premier plan, maîtrisant l'IA et la gouvernance numérique. De Publicis à Havas, en passant par La Redoute et Auchan, il a façonné des stratégies **phygiales** (contraction des mots "physique" et "digital") **data-driven** (pilotage de l'activité par la donnée) et a participé à de nombreuses transformations digitales.

Depuis le 03 février 2025, il a été nommé Directeur général adjoint en charge de la DGA FT TECH. Il a été sollicité par le directeur général pour contribuer à la **transformation digitale de France Travail** et pour répondre aux enjeux sociétaux et nationaux.

M. Amellal travaille actuellement sur une réorganisation qui se base sur des objectifs dans la mission de France Travail → Mettre en adéquation la réorganisation DG/DSI avec les objectifs de France Travail

Quelques VERBATIM captés en séance :

« Le mode produit peut nous aider à gérer produit par produit et non tout en même temps »

« Je souhaite que les personnes adhèrent à mes idées »

« France Travail veut tirer parti de l'IA pour mieux servir les usagers et accroître l'efficacité interne, sans négliger l'accompagnement humain, l'éthique ni la transparence réglementaire. Une feuille de route détaillée sera finalisée avec les équipes et les IRP à la rentrée. »

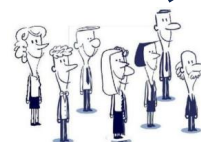
Les élus CFE-CGC Métiers de l'Emploi soulignent la belle surprise exprimée de M. Amellal vis-à-vis de la qualité de notre DSI.

Les élus CFE-CGC Métiers de l'Emploi ont fait part de leur préoccupation concernant la réorganisation à venir de la DSI, envisagée de manière anticipée par rapport au calendrier initialement prévu dans le cadre du programme ZENIT. (cf. déclaration)

Les élus CFE-CGC Métiers de l'Emploi constatent, en 1^{ère} impression que M. Amellal a bien cerné le fonctionnement et les besoins de la DSI. Nous resterons néanmoins vigilants entre les paroles et les actes.

Les élus CFE-CGC Métiers de l'Emploi apprécient la vision de M. Amellal sur le RSSI qui doit être au même niveau décisionnel que le DSI.

Diffusion interne



CFE CGC



Questions stratégiques sur la vision de l'IA :

- 1/ Quelle est votre vision globale de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de France Travail ?
 - *L'IA va transformer durablement la façon de travailler, ignorer cette évolution serait irréaliste.*
 - *Objectif : augmenter qualité et rapidité des tâches, à l'instar du passage au numérique dans les années 80-90.*
- 2/ Quels objectifs concrets visez-vous avec l'introduction ou le renforcement de l'IA ?
 - *Mettre en production des outils IA (ex. Néo, ChatFT, MatchFT) pour :*
 - *Alléger la charge mentale des conseillers,*
 - *Améliorer l'expérience usager,*
 - *Optimiser les processus internes.*
- 3/ Quels sont les domaines prioritaires ciblés par l'IA dans cette nouvelle organisation (ex. : accompagnement des demandeurs d'emploi, gestion interne, ressources humaines) ?
 - *Assistance aux conseillers (langage naturel).*
 - *Productivité des développeurs (code assisté / low-code).*
 - *Cartographie & réduction de la dette technique. La liste reste ouverte ; la priorisation sera coconstruite.*

Questions sur l'impact humain et social :

- 1/ quels seront les impacts de l'IA sur les métiers actuels de la DSI ? Y aura-t-il des suppressions ou transformations de postes ?
 - *Évolution des compétences plutôt que suppressions. L'IA devrait réduire les erreurs et accélérer les cycles de développement ; il faudra suivre ces impacts dans la durée.*
- 2/ Comment les agents DSI seront-ils accompagnés dans cette transformation numérique ? (formation, reconversion, montée en compétence, etc.)
 - *Plan de formation à plusieurs niveaux (culture générale → modules avancés), dialogue social dès la rentrée, souci de « ne laisser personne au bord du chemin ».*

Questions sur l'éthique, la transparence et la gouvernance de l'IA :

- 1/ Quels principes éthiques seront appliqués dans le déploiement de l'IA ?
 - *Comité d'éthique institutionnel déjà en place ; la DSI créera son relais métier. Priorités : éviter les biais, protéger la souveraineté des données, respecter RGPD & AI Act.*
- 2/ Quelles garanties avons-nous concernant la transparence des algorithmes utilisés, notamment pour les usagers ?
 - *Modèles « explainable by design », journaux d'audit consultables par des tiers indépendants ; obligation légale et managériale de pouvoir justifier chaque décision automatisée.*
- 3/ Y aura-t-il un comité éthique ou de supervision spécifique pour encadrer l'usage de l'IA ?
 - *France Travail voit l'IA comme un levier majeur d'amélioration des services et d'optimisation des processus, tout en affirmant la nécessité d'un accompagnement humain fort. L'approche se veut éthique, progressive et concertée avec les agents et les instances.*

Questions sur les données, la cybersécurité et la protection des usagers :

- 1/ Comment la sécurité des données personnelles sera-t-elle garantie, en particulier celles des usagers de France Travail ?
 - *La sécurité des données personnelles sera assurée par un strict respect du RGPD, un hébergement souverain en France, l'auditabilité des algorithmes et la mise en place de comités d'éthique pour prévenir les biais et garantir la transparence.*

DSI



Information en vue d'une consultation sur la vidéoprotection du site d'Aix

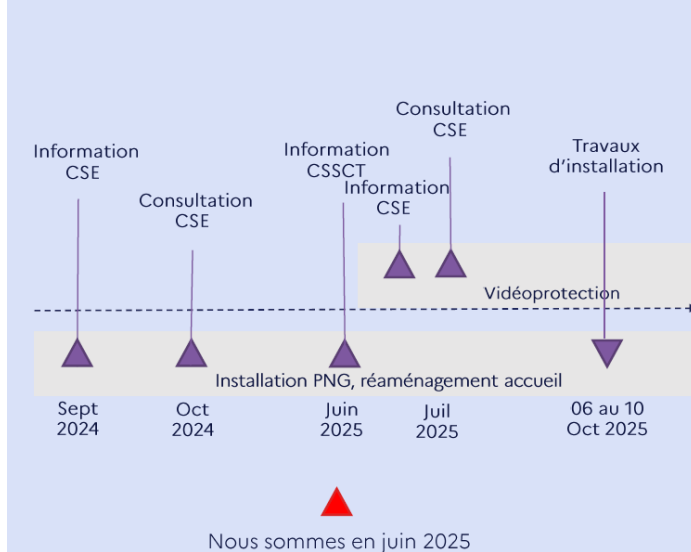
26 juin
2025



DSI

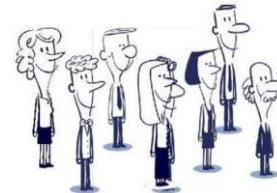


Calendrier prévisionnel



Le document présente plusieurs mesures de sécurité mises en place pour le site Aix PGS STS, qui incluent :

- **Contrôle d'Accès :**
 - Installation d'un nouveau lecteur de badge à l'extérieur et de lecteurs intérieurs pour les portes verrouillées.
- **Détection d'Intrusion :**
 - Mise en place d'alarmes silencieuses et d'un système de détection d'ouverture avec une nouvelle centrale d'intrusion.
- **Bouton d'Alarme :**
 - Installation d'un bouton d'alarme fixe à l'accueil pour une réponse rapide en cas d'urgence.
- **Vidéo Protection :**
 - Installation de caméras de surveillance à l'intérieur et à l'extérieur, accompagnées d'un enregistreur IP pour le stockage des images.
- **Sécurisation durant les Travaux :**
 - Pendant la phase des travaux, des mesures seront prises pour sécuriser l'accès au site et protéger les agents, avec une communication adéquate et un balisage des zones de travaux.
 - Les nuisances sonores seront également modérées.
 - Un plan de prévention des risques sera établi pour garantir la sécurité.



Les élus CFE-CGC Métiers de l'Emploi déplorent le fait que le dossier n'ait pas été présenté à la CSSCT du 3 juin 2025. Cela aurait permis à la CSSCT d'exprimer son avis éclairé envers les élus du CSE.



DSI



Les projets SPSI DSI 2024 - 2029

| Année | Site | Type de projet | Objectif initial | Actions |
|-------|----------------------------------|----------------|--|---|
| 2024 | Montreuil | Relogement | Travaux à finaliser | Fin du bail du TN1 janvier 2025. Finalisation des travaux du TN2 et aménagement du 1 ^{er} étage |
| | Schiltigheim | Adaptation | Travaux à finaliser | Renégociation du bail en 2024. Libération de l'aile M. Réaménagement des étages |
| 2025 | Beaurains | Abandon | Vente Beaurains – relogement à prévoir | Une offre d'achat faite par la mairie de Beaurains, en cours de finalisation des négociations – démarche à lancer sur l'optimisation des surfaces et recherche de solutions de relogement |
| | Castelnau le Lez | Adaptation | travaux à réaliser | Projet de récupération de la Chaleur Fatale et Panneaux photovoltaïque |
| 2026 | Rouen | Relogement | | Relogement à la DR Normandie |
| | La chapelle | Adaptation | travaux à réaliser | Projet d'installation de Panneaux photovoltaïque 2024/2025 |
| 2027 | Aix en Provence | Adaptation | Travaux à réaliser | Travaux à réaliser STS (sécurisation du site) et réflexion sur le projet d'optimisation des surfaces et/ou réaménagement des espaces intérieurs. |
| | Nantes | Adaptation | Travaux à réaliser | Renégociation du bail en 2025 et travaux à réaliser avec une possibilité d'accueillir la DR en 2026 pour deux ans |
| 2028 | Caen | Relogement | À étudier | Possibilité de sortie au 31/03/2026- Projet optimisation de surface en cours |
| | Castelnau le Lez | Adaptation | Projet de rénovation extérieure du tertiaire | 2025-2026 rénovation énergétique (ITE, menuiseries extérieures et couverture toiture du bâtiment B) |
| 2029 | Castelnau le Lez | Adaptation | Projet de rénovation du tertiaire | 2027-2028 : travaux de rénovation intérieur (vitrine de la DSI, remettre le bâtiment à l'état de l'art pour avoir une concordance avec le Datacenter - s'adapter aux nouvelles méthodes de travail) |
| | La Chapelle (villa des mouettes) | Adaptation | Travaux à réaliser | En fonction des diagnostics sur la structure du bâtiment – décision à prendre sur le devenir de celui-ci- Etudes en cours |

Action en cours

Action à lancer

Qu'est-ce qu'un SPSI ?

- C'est un document exigé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) permettant de :
 - améliorer la connaissance du patrimoine de l'Etat et des opérateurs publics,
 - planifier leurs dépenses immobilières en investissement et maintenance pour les 5 années à venir,
 - rendre compte à l'Etat de la bonne gestion du parc immobilier.
- Le SPSI de la DSI doit être présenté à la DG à chaque période de renouvellement soit tous les 5 ans. Ce SPSI fait état de l'ensemble des projets immobiliers de notre parc que les sites soient en propriété ou en location.
- Le SPSI constitue ainsi la feuille de route immobilière à laquelle la DSI s'engage. Des points d'avancement sont fixés avec la DG pour évaluer l'évolution des actions.

Les élus CFE-CGC Métiers de l'Emploi saluent la méthodologie collaborative mise en œuvre dans les projets qui produit de bons résultats tant sur le fond que sur la forme.



Information sur la politique sûreté des sites

26 juin
2025



DSI



Déclinaison de la politique sûreté : 4 étapes



Audit sûreté 2020 à 2021 :

Réalisé sur une période d'un an



Programme des équipements sûreté (2024/2027):

- PGS : Préconisations du Guide équipements de Sûreté



Programme des équipements sûreté (2024/2027)

- STS : Système Technologique Sûreté (marché national)



Formations (2025)

Déploiement de la politique sûreté



SECASIA

Stratégie d'Evacuation, de Confinement et d'Alerte en Situation d'Intrusion Armée :
exercices de réaction à l'intrusion armée

- Bien que les sites de la DSI FT ne reçoivent pas de public, il peut être important de tester les protocoles à adopter pour l'intrusion armée,
- Réflexion en cours avec l'idée de tester certaines actions sur le site de Lyon dans un premier temps, afin d'évaluer la pertinence avant d'envisager un déploiement plus large

Les élus CFE-CGC Métiers de l'emploi suivront la mise en place de cette expérimentation avec attention.



Information sur l'avancement du plan de stabilisation du SI

26 juin
2025



Deux axes de travail majeurs sur communication

Retours du CDG du 30/04

1 Court Terme



OBJECTIF

Disposer très rapidement d'une **solution de communication aux utilisateurs** permettant de les informer de la prise en compte de l'incident par la DSI



PLAN D'ACTIONS

1. Pour les incidents les plus impactant : utilisation de la guidance applicative pour transmettre un message direct vers les utilisateurs
2. Dans tous les cas : diffusion par mail par la DSDP vers les CLI et les référents métiers RM



AVANCEMENT

- Ouverture, sur les applications majeures, de **pastilles de guidance** à l'entrée, pointant sur la page « actualités » dans MESI (incluant les actualités du produit, ses irritants et actions/ les évolutions apportées dans la mensuelle suivante etc.)
- Mise en place des **listes de diffusion mail** nécessaires

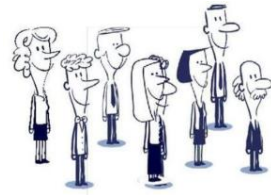
2 Moyen/Long terme

Définir, avec des groupes de travail utilisateurs, les méthodes permettant de **cibler l'information pertinente à diffuser** en fonction des différentes populations

1. Initialisation de groupe de travail par population (agents/CLI - ELD/RM - DR/DRAO - DDO/DT)
2. Animation DSI en cours (animation sous principe UX – cf. slides suivants)
→ Cible des premiers livrables pour 24 juin
3. Appel à candidature pour continuer à avoir un panel le plus représentatif possible

- Poursuite de l'**étude studio** de recueil d'information :
 - Plusieurs **entretiens** ont été menés depuis 2 semaines
 - Diffusion d'une **enquête** à destination des conseillers
- Synthèse des résultats et préparation des **hypothèses fonctionnelles** pour un passage à l'échelle

Les élus CFE-CGC Métiers de l'emploi constatent un manque de collaboration et de qualité pour les recettes dématérialisées, surtout sur les tests transverses. Le mode de travail en présentiel est jugé utile car il favorise l'intelligence collective, les échanges spontanés et la détection rapide des anomalies. Sa disparition depuis la dématérialisation est regrettée, et un retour partiel est souhaité.



Diffusion interne

Information sur l'avancement du plan de stabilisation du SI

26 juin
2025



Questions des élu(e)s CFE-CGC



- **Question 1** : Pourquoi on ne peut pas avoir des extractions de données pour les tests liés aux intermittents sur l'IDF ?
 - « Il est actuellement impossible de créer un environnement de test spécifique pour cette population, ce qui compromet la qualité des tests sur le projet stratégique DSN Cinéma Spectacle. Les environnements de recette sont limités à certaines régions, empêchant la génération de jeux de données réalistes et à jour. »
- **Question 2** : Que peut-on faire pour améliorer le suivi de la disponibilité des produits ?
 - « Il est demandé de rendre le taux de disponibilité exploitable par les produits eux-mêmes, avec des tableaux de bord lisibles sur 10 ans. L'objectif est que chaque PO/PM s'approprie les indicateurs, même si leur calcul est fait par une autre équipe. »
- **Question 3** : Est-il pertinent de confier la supervision qualité aux PO/PM alors qu'ils sont déjà surchargés ?
 - « Non. La supervision ne peut pas être confiée uniquement aux PO/PM déjà surchargés. Il faut une équipe dédiée et transverse qui produit, surveille et alerte à partir des indicateurs, tout en collaborant avec les PO/PM. »
- **Question 4** : Une formation et un accompagnement des PO/PM est-elle prévue dans ce cadre ?
 - « Oui, les PO/PM doivent être formés à la lecture des indicateurs et à l'utilisation des tableaux de bord. Cela doit s'inscrire dans leur formation de base, avec un accompagnement, car ces outils ne sont pas toujours simples à maîtriser. »
- **Question 5** : Aujourd'hui on manque d'ingénieurs de tests pour avoir une meilleure qualité, que comptez vous faire pour améliorer ce point ?
 - « Malgré des recrutements, le manque d'ingénieurs de tests demeure, surtout pour les tests transverses. Les produits sont complexes, et l'automatisation des tests unitaires est une piste envisagée pour dégager du temps et se recentrer sur des tests bout en bout plus réalistes. »

DSI



Notre équipe, vos élus, posez vos questions, adhérer



DSI



Elus Titulaires CSE

Sophie BOUYASSE-DESCHAMPS (**Pessac**)
Daoud MERGHEM (**Montreuil**)
Solène CHARRIER (**Nantes**)

Elus Suppléants CSE

Eric LANNOY-SELLINGUES (**Aix en Provence**)
Anne-Marie TADJINE (**Montreuil**)
Yohann LAMASOU (**Pessac**)

Délégués Syndicaux

Grégory DANQUERQUE (**Beaurains**)
Marine SAMSON (**Schiltigheim**)
Bruno VOREUX (**Aix en Provence**)

Représentant Syndical

Nadia Amel BOUNOUAR (**Aix en Provence**)

Représentants de proximité

Aix-en-Provence : Christel SERVOISE
Montreuil : Mohammed EL ARCHI
Nantes : Solène CHARRIER
Pessac : Yohann LAMASOU

Bureau CSE

Trésorier adjoint / Commission économique : Daoud MERGHEM (**Montreuil**)

ASC, Sophie BOUYASSE-DESCHAMPS (**Pessac**), Eric LANNOY-SELLINGUES (**Aix en Provence**)

CSSCT : Eric LANNOY-SELLINGUES (**Aix en Provence**)

Politique Sociale : Solène CHARRIER (**Nantes**)

Mission solidarité secours : Sophie BOUYASSE-DESCHAMPS (**Pessac**)

Relais loisirs de site

Aix-en-Provence : Nadia Amel BOUNOUAR ; Eric LANNOY-SELLINGUES

Beaurains : Grégory DANQUERQUE

Montreuil : Mohammed EL ARCHI ; Daoud MERGHEM ; Anne-Marie TADJINE

Pessac : Sophie BOUYASSE DESCHAMPS

Schiltigheim : Stephane MAZARS ; Marine SAMSON

Calendrier des réunions 2025



| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|----------------------------|------------|------------|-------------------------|------------|------------|-------------------------|------------|------------|-----------------------|------------|------------|-----------------------------------|
| Réunions du CSE | 30/01/2025 | 27/02/2025 | 27/03/2025 | 24/04/2025 | 28/05/2025 | 26/06/2025 | 31/07/2025 | 28/08/2025 | 25/09/2025 | 30/10/2025 | 27/11/2025 | 18/12/2025 |
| Réunions extra du CSE | 29/01/2025 | | | | | | 16/07/25 | | | | | |
| Réunions de la CSSCT | | | 04/03/2025 Beaurains | | | 03/06/2025 Montreuil | | | 02/09/2025 Lesquin | | | 02/12/2025 Castelnau le Lez |
| Réunions extra de la CSSCT | | | | | | | | | | | | |
| Réunions RP | | | 20/03/2025 | | | 19/06/2025 | | | 18/09/2025 | | | 11/12/2025 |

CALENDRIER DES AUDIOS DE LA COMMISSION ASC 2025

| Date | Date limite d'envoi des demandes d'activités des relais loisirs | AUDIO COMMISSION ASC | DATE DU CSE |
|-----------|---|-----------------------------------|--------------------|
| JANVIER | Mercredi 22 janvier | Jeudi 23 janvier de 14h30 à 15h30 | Jeudi 30 janvier |
| FEVRIER | Mercredi 19 février | Jeudi 20 février de 14H30 à 15H30 | Jeudi 27 Février |
| MARS | Mercredi 19 mars | Jeudi 20 mars 14H30 à 15H30 | Jeudi 27 mars |
| AVRIL | Mercredi 16 avril | Jeudi 17 avril 14H30 à 15H30 | Jeudi 24 avril |
| MAI | Mercredi 21 mai | Jeudi 22 mai 14H30 à 15H30 | Jeudi 28 mai |
| JUIN | Mercredi 18 juin | Jeudi 19 juin 14H30 à 15H30 | Jeudi 26 juin |
| JUILLET | Mercredi 23 juillet | Jeudi 24 juillet 14H30 à 15H30 | Jeudi 31 juillet |
| AOÛT | Mercredi 20 août | Jeudi 21 août 14H30 à 15H30 | Jeudi 28 août |
| SEPTEMBRE | Mercredi 17 septembre | Jeudi 18 septembre 14H30 à 15H30 | Jeudi 25 septembre |
| OCTOBRE | Mercredi 22 octobre | Jeudi 23 octobre 14H30 à 15H30 | Jeudi 30 octobre |
| NOVEMBRE | Mercredi 19 novembre | Jeudi 20 novembre 14H30 à 15H30 | Jeudi 27 novembre |
| DÉCEMBRE | Mercredi 10 décembre | Jeudi 11 décembre 14H30 à 15H30 | Jeudi 18 décembre |

DSI





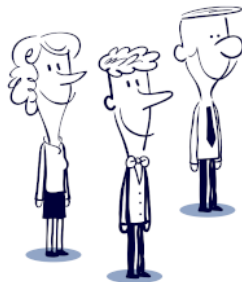
Vous avez une question ?

Vous voulez nous rejoindre pour
coconstruire notre DSI de demain ?

N'hésitez pas à nous contacter à
l'adresse suivante :

syndicat.cfecgc-si@francetravail.fr

Adhérer à la CFE-CGC Métiers de l'Emploi



syndicat.cfecgc-si@francetravail.fr 

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

